



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

Arrêté du maire n° AD-2025-26

Relatif à une délégation de signature  
au Directeur général des services relative à l'état civil et au cimetière

Le Maire de Saint Cannat,

Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2122-10 du CGCT relatif à la délégation de signatures dans le domaine de l'état civil

Vu l'arrêté du maire n°RH 2023-113, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, nommant Monsieur Christophe GENRE-JAZELET au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché Territorial Principal,

Vu l'arrêté du maire n°RH 2021-171, en date du 29 mars 2021, renouvelant Monsieur Christophe GENRE-JAZELET sur emploi fonctionnel de DGS,

Considérant la nécessité de déléguer la signature des actes d'administration générale dans un souci de bonne marche des services municipaux,

**Arrête**

**Article 1 :**

Monsieur Christophe GENRE-JAZELET, attaché territorial principal, détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, reçoit par la présente délégation de signature, de Monsieur Joël LEVI-VALENSI, Maire de Saint Cannat, et sous sa responsabilité, concernant :

- **Les documents relevant des pouvoirs de police des funérailles et des cimetières :**

- L'autorisation d'inhumation
- L'autorisation de crémation
- L'autorisation d'exhumation
- L'autorisation de travaux dans le cimetière communal
- L'autorisation de fermeture de cercueils
- La mise à jour du livret de famille

- **Les actes d'état civil :**

- Les actes de reconnaissance
- Les actes de naissance
- Les actes de décès
- Les décisions de changement de nom
- Les décisions de changement de prénom
- Les copies intégrales
- Les avis de mention

- **Les documents relevant des pouvoirs de l'état civil :**

- La légalisation de signature
- La certification conforme des pièces présentées
- La délivrance des titres de concessions du cimetière
- Le recensement pour la journée d'appel et de la préparation à la défense
- Certificats de vie





république française  
département des bouches-du-rhône - arrondissement d'aix-en-provence

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la Commune.

**Article 4 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Ce recours peut se faire de façon dématérialisée sur le site « télérecours citoyen » : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Saint Cannat, le 9 septembre 2025

Le Maire, Joël LEVI-VALENSI

Envoyé en Sous-préfecture le : 16 SEP. 2025

Notifié à l'intéressé le : 16 SEP. 2025

Publié sur internet le :

16 SEP. 2025

*du 6 au 10 SEPTEMBRE 2025*

*Signature de Joël Levi-Valensi*

